



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la GIRONDE

-----  
Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 28 mars 2019

**N°8 – 2019** : Demande de subvention auprès du SDEEG pour les  
travaux d'éclairage public

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales, le 18 mars 2019.

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**Étaient présents** : 11 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Madame Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointe et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER et Béatrice DE JESSE LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Thibaut FUGIER, Éric FRON-ORTIN, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER – Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Véronique CHENAL (donne pouvoir à Éric FRON-ORTIN) et François PURGUES (donne pouvoir à Chantal GANTCH).

**Secrétaire de séance** : Madame Muriel GABRIEL, Adjointe au Maire.

# ***DELIBERATION***

Madame le Maire présente le programme d'éclairage public 2019 qui consiste :

- au renouvellement commande EP de 14 points sur l'ensemble de la commune
- au renouvellement de 2 foyers vétustes « Gautrau » et « Puyrenard »
- à l'alimentation de l'éclairage public pour 1 foyer « Place du château »
- à l'éclairage d'1 foyer sur le CD 120 à « Puyrenard »
- à l'éclairage d'1 foyer sur le « chemin de Beaumont »

Le montant des devis s'élève à 17 150,27 € H.T. plus 1 200,52 € de frais de gestion.

Dans le cadre du rattachement en direct au SDEEG, il est possible de demander une aide financière au titre de l'éclairage public. Le montant de cette aide est de 20 % du coût H.T. soit 3 430,05 €.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander une aide financière au SDEEG et soumet le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	Frais de gestion + CHS sur le HT 7 %	T.V.A. 20 %	T.T.C.
<b>Renouvellement CDE EP</b>	12 401,32	868,09	2 480,26	15 749,68 € <b>15 750 € arrondi</b>
<b>Renouvellement foyers vetustes</b>	864,70	60,53	172,94	1 098,17 € <b>1 099 € arrondi</b>
<b>Foyer EP D120 Lieu-dit Puyrenard</b>	416,30	29,14	83,26	528,70 € 529 € arrondi
<b>Alim éclairage public foyer EP N°38</b>	1 201,65	84,12	240,33	1 526,10 € 1 526 € arrondi
<b>Foyers EP chemin moulin de Beaumont</b>	2 266,30	158,64	453,26	2 878,20 € 2 878 € arrondi
	<b>17 150,27</b>	<b>1 200,52</b>	<b>3 430,05</b>	<b>21 782,00</b>
<b>Subvention 20 %</b>	2 585,00 €			
<b>Montant pris en charge par la Commune</b>	13 720,22 €	1 200,52	3 430,05	18 350,79 € <b>18 351 € arrondi</b>

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- accepte le programme d'éclairage public 2019
- adopte le plan de financement proposé et sollicite une subvention auprès du SDEEG de 20 % du montant H.T. des travaux (frais de gestion compris).

La part restant à la charge de la commune sera financée par l'autofinancement.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. Le Président du SDEEG.**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Chantal GANTCH.**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.